

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 10 décembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 04 décembre 2024, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Monsieur Xavier ABBADIE étant secrétaire de séance.

Délibération n°2024/125
En date du 10 décembre 2024
Portant sur :

Budget Commune – Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement

Membres	29
Présents	25
Représentés	3
Votants	28
Exprimés	28
Pour	28
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Christelle THORÉ, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Michaël RUIZ-OLID, Madame Valérie MASSALOUX.

Représentés : Monsieur Patrick BENAYOUN par Monsieur Patrice POT, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ par Madame Monique LE GOFF, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Claude MONTIBUS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la délibération n°2024/30 en date du 09 avril 2024, adoptant le Budget Commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- jusqu'à l'adoption du budget 2025, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux opérations d'ordre et aux restes à réaliser inscrits au budget 2024. *(Toutes les dépenses s'entendent au code fonction 020)*

Affectation	Libellé	Programmation BP 2024+DM	RAR	Ouverture crédits
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031	Frais d'études	116 360,00 €	2 550,00 €	30 037,90 €
2033	Frais insertion	/	/	
2051	Concessions et droits similaires	6 851,60 €	510,00 €	
TOTAL CHAPITRE 20		123 211,60 €	3 060,00 €	30 037,90 €
204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES				
20415341	Biens mobiliers, matériels et études	2 000,00 €	/	500 €
TOTAL CHAPITRE 204		2 000,00 €	/	500 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2111	Terrains nus	85 686,40 €	7 501,00 €	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	/		
2128	Autres agencements/aménagements	20 830,13 €	11 830,13 €	

21311	Bâtiments administratifs	91 000,00 €		10 000,00 €
21312	Bâtiments scolaires	141 050,00 €		80 000,00 €
21314	Bâtiments culturels et sportifs	16 000,00 €		
21316	Equipements du cimetière	42 118,01 €	26 118,01 €	
21318	Autres bâtiments publics	375 278,35 €	72 178,35 €	
2152	Installations de voirie	229 920,03 €	3 075,22 €	60 000,00 €
21321	Immeubles de rapport	2 300,00 €		
21533	Réseaux câblés	7 100,00 €		
21534	Réseaux d'électrification	146 700,00 €		57 003, 37 €
21538	Autres réseaux	45 100,00 €		10 000,00 €
215741	Installations, matériel...	/		
2158	Autres installations, matériels..	130 866,38 €	42 821,14 €	90 000,00 €
21828	Autres matériels de transport	13 972,56 €		
21831	Matériel informatique scolaire	5 500,00 €		
21838	Autre matériel informatique	4 450,00 €		
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	6 202,40 €	3 442,40 €	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	11 450,00 €		
2185	Matériel de téléphonie	900,00 €		
2188	Autres	18 569,05 €	13,60 €	
TOTAL CHAPITRE 21		1 394 993,31 €	166 979,85 €	307 003,37 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS				
2312	Terrains	/	€	
2313	Constructions	1 724 240,16 €	605 860,86 €	437 504,22 €
2315	Installations, matériel et outillage technique	1 649 036,51 €	217 398,95 €	200 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 23		3 373 276,67 €	823 259,81 €	637 504,22 €

- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption

A AIXE SUR VIENNE, le 10 décembre 2024

René ARNAUD

Xavier ABBADIE

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

Mis en ligne le 20 décembre 2024

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 12 décembre 2024, date de sa publication.